

Lien vers l'article : <https://www.neonmag.fr/tech-web/heritage-numerique-comment-proteger-vos-donnees-avant-votre-mort-et-ne-pas-laisser-derriere-vous-des-fichiers-embarrassants-557954>

Capture d'écran :

The screenshot shows the NEON magazine website. At the top, there is a navigation bar with categories like "Société & politique", "Santé & psycho", "Love", "Planète & environnement", "Familles & enfants", "Podcasts", "Enquêtes", and "Témoignages". There is also a "SE CONNECTER" button. The main headline is "Héritage numérique : comment protéger vos données avant votre mort (et ne pas laisser derrière vous des fichiers embarrassants...)". Below the headline, there is a sub-headline: "Avez-vous déjà réfléchi à ce que deviendraient vos pages sur les réseaux sociaux, vos échanges par sms ou par vocaux, vos mails, vos playlists, vos notes, vos nudes et autres vidéos et photos en tout genre stockées sur votre téléphone ou sur votre ordinateur si vous veniez à passer l'arme à gauche ?". The article is written by Thomas Pouilly and was published on 03.02.2022 at 03h50, last modified on 03.02.2022 at 16h08. There is also a link to "Ecouter cet article".

L'héritage, une affaire également de numérique

Le temps passe, mais les traces numériques restent.



Firmbee, Unsplash.

Avez-vous déjà réfléchi à ce que deviendraient vos pages sur les réseaux sociaux, vos échanges par sms ou par vocaux, vos mails, vos playlists, vos notes, vos nudes et autres vidéos et photos en tout genre stockées sur votre téléphone ou sur votre ordinateur si vous veniez à passer l'arme à gauche ?

En 2008, l'actrice [Anny Duperey](#) expliquait que ce qui l'avait décidé à publier sa correspondance avec la peintre Nina Vidrovitch («De la vie dans son art, de l'art dans sa vie»), c'est la découverte aux enchères de lettres intimes qu'elle avait échangées pendant des années avec le metteur en scène Jean-Louis Barrault, lettres revendues par ses héritiers à sa mort, ce dont elle n'était pas au courant et contre quoi Anny Duperey n'avait rien pu faire. Si le respect des dernières volontés d'une personne décédée était déjà souvent une affaire compliquée à l'époque où les biens légués ne pouvaient être qu'essentiellement matériels, imaginez désormais à l'heure du numérique. Rassurez-vous, nos consœurs et confrères de [Madmoizelle](#) ont listé quelques trucs à savoir pour vous aider à mieux savoir comment préparer votre héritage numérique, de sorte à éviter que des souvenirs tombent, faute de quoi, dans l'oubli, et surtout que vos proches découvrent sur des souvenirs plutôt embarrassants.

Transmettre, faire disparaître ou maintenir en ligne vos données numériques : plusieurs options s'offrent à vous

Tant que vous êtes encore de ce monde, sachez, tout d'abord, que vous pouvez très bien désigner des «héritiers numériques» par testament auprès de votre notaire. A en croire [la CNIL](#), «*les héritiers d'une personne décédée justifiant de leur identité peuvent demander au responsable d'un fichier de tenir compte du décès de celle-ci, et de procéder à l'actualisation de ses données*». Donner des consignes à une personne de confiance peut, en effet, simplifier les démarches. Ainsi, par exemple, pour que Twitter clôture le compte d'une personne décédée, il

faut que quelqu'un présente le certificat de décès de cette dernière à l'entreprise. Même chose du côté de Facebook et Instagram, qui réclament, en plus, l'acte de naissance de la personne, ainsi qu'un document certifiant que la personne qui entreprend la démarche est bien sa représentante légitime. Libre à vous ensuite de demander à votre héritier ou héritière numérique de supprimer votre compte ou de vous offrir une sorte d'éternité numérique en demandant auprès du réseau social que votre compte soit transformé en «mémorial» ou en «compte de commémoration» (Facebook, qui propose cette option, accole alors un «en souvenir de» avant votre nom d'utilisateur). Notez également que si vous possédez un iPhone ou un Mac (mis à jour récemment), il est possible de désigner un ou plusieurs «contacts légataires» à qui vous permettrez, à condition de fournir un certificat de décès et une clé d'activation qui leur aura été envoyée, au préalable, par Apple, de récupérer tous les fichiers sauvegardés sur votre iCloud.

Rien ne vous empêche de vous montrer davantage prévoyant encore en enregistrant régulièrement les mots de passe de vos divers comptes et les fichiers que vous considérez comme importants sur une clé USB, un disque dur ou sur un cloud, une sauvegarde dont quelques personnes de confiance connaîtraient l'existence et le mot de passe qui protégerait éventuellement les données. Emily van der Nagel, maîtresse de conférences en médias sociaux à l'université Monash de Melbourne, explique, d'ailleurs, dans [The Guardian](#) que chacune et chacun d'entre nous devrait, selon elle, réfléchir de la même manière à la gestion de ses comptes et identités en ligne après son décès que l'on gère la sauvegarde régulière de nos données.

Plus rarement proposé, vous pouvez aussi faire le choix de programmer l'autodestruction de vos données en ligne. C'est notamment ce que propose Google pour votre boîte mail. Pour cela, il suffit d'activer le gestionnaire de comptes inactifs. Passée une période d'inactivité que vous prédezinez, et en l'absence de réponse de votre part aux multiples tentatives de prises de contact de Gmail suite à cette période, l'entreprise supprimera toutes vos données.

A l'heure actuelle, près de 8000 personnes inscrites sur Facebook décèdent dans le monde chaque jour. Le réseau social dénombre environ 13 millions de profils de personnes mortes, qu'il a du mal à distinguer de profils de personnes simplement inactives. L'avenir, c'est donc peut-être le numérique, mais avant tout de penser davantage à notre avenir sur le numérique.